

**RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II**  
*société anonyme éligible à la qualification de*  
*société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois*  
14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 178 133  
(le « **Fonds** »)

Facilités : CACEIS Bank, Belgium Branch  
Avenue du Port, 86C b320, B-1000 Bruxelles

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS SUIVANTS**

**RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – ASIA BOND TOTAL RETURN FUND**  
**RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND**

Chers actionnaires,

Le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous informe par la présente de sa décision d'approuver la fusion du compartiment **RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – ASIA BOND TOTAL RETURN FUND** avec le compartiment **RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND**, deux compartiments du Fonds (la « **Fusion** »).

Dans le cadre de la Fusion, le Conseil a également décidé d'apporter certaines modifications au compartiment RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND, décrites plus en détail dans les sections suivantes.

La Fusion et les modifications apportées au compartiment RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS – STRATA CREDIT FUND prendront effet le 28 août 2025 (la « **Date d'effet** »), sauf en ce qui concerne les modifications pour lesquelles il est explicitement indiqué qu'elles prendront effet à une autre date :

**I. Suppression du critère de rachat minimum pour le compartiment RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND**

Les Montants minimums de rachat de toutes les classes d'actions seront supprimés à compter de la Date d'effet.

**II. Fusion du compartiment RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – ASIA BOND TOTAL RETURN FUND avec le compartiment RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND**

A la Date d'effet, le compartiment **RAM (LUX) TACTICAL II FUNDS – ASIA BOND TOTAL RETURN FUND** (le « **Compartiment absorbé** ») sera absorbé par le compartiment **RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND** (le « **Compartiment absorbant** »), conformément aux dispositions de la Loi de 2010 (la « **Fusion** »).

Le Compartiment absorbé transférera l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif au Compartiment absorbant, conformément à l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010.

Une fois la Fusion réalisée à la Date d'effet, le Compartiment absorbé cessera d'exister et ses actionnaires recevront des actions de classes correspondantes du Compartiment absorbant (les « **Classes d'Actions correspondantes** ») et deviendront par conséquent actionnaires du Compartiment absorbant, conformément aux conditions ci-dessous.

Deux nouvelles classes d'actions seront créées au sein du Compartiment absorbant (les « **Nouvelles Classes** ») à la Date d'effet, à savoir la Classe d'Actions W (USD), réservée aux actionnaires des Classes d'Actions B et D du Compartiment absorbé, et la Classe d'Actions RAM<sub>CH</sub>, réservée aux actionnaires de la Classe d'Actions RAM<sub>CH</sub> du Compartiment absorbé.

La devise de référence du Compartiment absorbé est le dollar américain. La devise de référence du Compartiment absorbant est l'euro. Les actions transférées dans les Classes d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant peuvent faire l'objet d'une couverture de change totale ou partielle, tel que précisé dans le Prospectus, ou être converties dans une autre devise.

Les actionnaires du Compartiment absorbé recevront, en échange de leurs actions, des actions des Classes d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant, tel que décrit ci-dessous.

Compartiment absorbé et ses classes d'actions					Compartiment absorbant et ses classes d'actions			
RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – ASIA BOND TOTAL RETURN FUND				→	RAM (LUX) TACTICAL FUNDS II – STRATA CREDIT FUND			
Classes d'actions absorbées				→	Classes d'actions absorbantes			
Actions D	USD	Retail 2	Code ISIN : LU0935723196 Code Telekurs : CH21378518	→	Actions W (USD)	USD	Retail 1	LU3087685387
Actions G <sub>H</sub>	EUR	Retail 2	Code ISIN : LU0935723352 Code Telekurs : CH21378520	→	Actions W	EUR	Retail 1	LU1808848748
Actions P <sub>H</sub>	CHF	Retail 2	Code ISIN : LU0935723519 Code Telekurs : CH21378549	→	Actions W	EUR	Retail 1	LU1808848748
Actions PI	USD	Instit 1	Code ISIN : LU0935723782 Code Telekurs : CH21378552	→	Actions IH (USD)	USD	Instit 2	LU2728562492
Actions PI <sub>H</sub> (SEK)	SEK	Instit 1	Code ISIN : LU0982788340 Code Telekurs : CH22534687	→	Actions I	EUR	Instit 2	LU1808849126 [I EUR]
Actions PI <sub>H</sub> (EUR)	EUR	Instit 1	Code ISIN : LU0935724087 Code Telekurs : CH21378562	→	Actions I	EUR	Instit 2	LU1808849126
Actions PI <sub>H</sub> (CHF)	CHF	Instit 1	Code ISIN : LU0935724160 Code Telekurs : CH21378563	→	Actions IH (CHF)	CHF	Instit 2	LU2728562229
Actions R	USD	RAM	Code ISIN : LU0935724244 Code Telekurs : CH21378564	→	Actions R	EUR	RAM	LU1808849803
Actions RAM <sub>CH</sub>	CHF	RAM	Code ISIN : LU1204504093 Code Telekurs :	→	Actions RAM <sub>CH</sub>	CHF	RAM	LU3087693480

			CH27381383					
Actions B	USD	Retail 1	Code ISIN : LU0982789587 Code Telekurs : CH22535002	→	Actions W (USD)	USD	Retail 1	LU3087685387
Actions E <sub>H</sub>	EUR	Retail 1	Code ISIN : LU0982789660 Code Telekurs : CH22535017	→	Actions W	EUR	Retail 1	LU1808848748
Actions C <sub>H</sub>	CHF	Retail 1	Code ISIN : LU0982789744 Code Telekurs : CH22535495	→	Actions W	EUR	Retail 1	LU1808848748
Actions X	USD	Retail 4	Code ISIN : LU1982090661 Code Telekurs : 47348438	→	Actions XH (USD)	USD	Retail 4	LU2841272342
Actions XN	USD	Retail 5	Code ISIN : LU1982090745 Code Telekurs : 47348453	→	Actions XH (USD)	USD	Retail 4	LU2841272342
Actions X <sub>H</sub> (EUR)	EUR	Retail 5	Code ISIN : LU1982090828 Code Telekurs : 47348456	→	Actions X	EUR	Retail 4	LU2032723244
Actions XN <sub>H</sub> (EUR)	EUR	Retail 5	Code ISIN : LU1982091040 Code Telekurs : 47348458	→	Actions X	EUR	Retail 4	LU2032723244

## 1. Contexte et motivation de la Fusion

Le Conseil a décidé à l'unanimité qu'il est dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant de rationaliser la gestion de ces deux compartiments en les fusionnant.

Le Conseil a l'intention de restructurer la gamme du Fonds en fusionnant des compartiments similaires en termes de stratégie de gestion, de profil de risque et de clientèle cible. L'équipe de gestion pourra ainsi s'appuyer sur une gamme recentrée ainsi que sur un encours sous gestion accru, tout en réalisant d'importantes économies d'échelle. En outre, le Conseil estime que la fusion permettra d'accroître l'encours sous gestion et, partant, de répartir les coûts sur un plus grand nombre d'actifs.

## 2. Impact de la Fusion sur les actionnaires

### A. Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé

A la Date d'effet, le Compartiment absorbé transférera l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif au Compartiment absorbant, conformément à l'article 76 (1) de la Loi de 2010.

Malgré leurs divergences en termes d'objectif, de politique, de stratégie et de processus d'investissement (telles que décrites dans l'annexe), il convient de noter que le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant partagent les principales similitudes suivantes :

- La Fusion n'affectera pas la valeur de votre investissement dans le Fonds ;
- Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont deux compartiments de la même SICAV et partagent donc les mêmes prestataires de services, à l'exception de leurs gestionnaires respectifs, qui sont indiqués ci-dessous ;
- Le profil de risque et de rendement du Compartiment absorbant sera similaire à celui du Compartiment absorbé, tel que mesuré par l'indicateur synthétique de risque/rendement dans les Documents d'informations clés (« **DIC PRIIP** ») ;
- Toutes les classes d'actions du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont des classes d'actions de capitalisation ;

Les principales caractéristiques et les principaux traits distinctifs du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (à partir de la Date d'effet) sont décrits ci-dessous.

Il est conseillé aux actionnaires de se référer au dernier prospectus approuvé du Fonds et au présent avis aux actionnaires pour plus d'informations sur les caractéristiques respectives des Compartiments absorbé et absorbant.

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
<b>Prestataires de services</b>	<p><b>Gestionnaire</b> Nexus Investment Advisors Limited</p> <p><i>Société soumise à la surveillance de la Securities and Futures Commission (SFC).</i></p>	<p><b>Gestionnaire</b> RAM Active Investments SA</p> <p><i>Société autorisée et réglementée par l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers, dont le siège social est sis rue du Rhône 8, 1204 Genève, Suisse.</i></p> <p><b>Gestionnaire par délégation</b> Laven Advisors LLP</p> <p><i>Société autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni.</i></p>
<b>Devise de référence</b>	USD	EUR
<b>Objectif du Compartiment</b>	<p>L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à générer des rendements supérieurs à la moyenne sur le moyen à long terme. Le Compartiment adoptera une approche bottom-up/top-down et cherchera à construire un portefeuille de crédits diversifiés affichant des fondamentaux robustes ainsi qu'une valeur relative/absolue attrayante et donnant la priorité au rendement total. Les rendements seront obtenus via la sélection des crédits, des rotations tactiques entre les régions, les catégories d'industrie, de notation ou les secteurs, des</p>	<p>L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à tirer des rendements positifs d'un portefeuille de titres de créance en percevant des intérêts et en réalisant des plus-values.</p> <p>Le portefeuille est géré de manière active sans s'appuyer sur un indice de référence.</p>

	opérations de couverture du risque de change et des transactions sur le marché.	
<b>Politique d'investissement</b>	<p>Le Compartiment investit au moins 70% de son actif net dans des obligations et autres titres de créance des marchés du crédit et obligataires des pays asiatiques ou dans des obligations et autres titres de créance des marchés du crédit et obligataires dont les émetteurs sont domiciliés dans des pays asiatiques ou y exercent la majeure partie de leur activité économique.</p> <p>Le Compartiment peut investir sans restriction dans des obligations et autres titres de créance principalement libellés en USD, tels que des obligations de catégorie investment grade et à haut rendement, des obligations convertibles, des obligations perpétuelles, des obligations du marché local et en devise locale.</p> <p>Ces titres seront des instruments cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, conformément à l'article 41 (1) de la Loi de 2010. Certains des titres ciblés peuvent être cotés sur une bourse de valeurs locale des régions ciblées susceptible de ne pas être considérée comme un marché réglementé. A cet égard, les investissements dans des titres cotés sur ces marchés, ainsi que les investissements dans des titres non cotés sont limités à 10% de l'actif net du Compartiment.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des titres émis par des sociétés ayant leur siège social et/ou exerçant l'essentiel de leur activité économique en République populaire de Chine, à condition que lesdits titres soient cotés et/ou négociés sur un marché réglementé tel que notamment celui de Hong Kong ou de Singapour. Le Compartiment n'investira pas dans des titres négociés sur les marchés boursiers de Chine continentale (Shanghai et/ou Shenzhen) ni dans ce que l'on appelle les actions A chinoises, cotées à Shanghai et/ou Shenzhen.</p> <p>Le Compartiment peut investir au maximum un tiers de son actif net dans des obligations et autres titres de créance des marchés du crédit et obligataires, tels que définis ci-dessus, sans aucune restriction en termes de régions, de secteurs ou de notations, ainsi que dans des instruments du marché monétaire et tout autre instrument financier lié à un taux d'intérêt.</p>	<p>Pour atteindre l'objectif d'investissement, le Gestionnaire répartira le capital entre diverses classes d'actifs afin d'obtenir une exposition à un portefeuille de titres de créances principalement issus des marchés développés, un accent particulier étant mis sur l'Europe.</p> <p>En conséquence, le Compartiment investit directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe, dans des obligations européennes et internationales d'émetteurs publics ou privés.</p> <p>Le Gestionnaire peut prendre des positions longues et courtes pour le compte du Compartiment. Toutefois, le portefeuille sera principalement long. Des opérations de couverture peuvent être utilisées pour réduire l'exposition générale au marché et l'impact sur le portefeuille en cas d'augmentation significative des spreads de crédit.</p> <p>Parmi ces titres figurent un large éventail d'instruments de crédit, cotés ou négociés sur un marché réglementé ou sur une bourse de valeurs et/ou de gré à gré, qui peuvent être à taux fixe ou variable, et libellés en EUR, GBP, USD, AUD ou JPY. Il peut s'agir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. d'obligations, telles que des obligations de catégorie investment grade et à haut rendement, des obligations du marché local et en devise locale ;</li> <li>ii. de titres obligataires (y compris des credit linked notes) ;</li> <li>iii. d'obligations convertibles et d'obligations perpétuelles, telles que les titres de capital hybride, ainsi que d'obligations de type « contingent convertible » (« CoCos », englobant les titres « additional Tier 1 », « restricted Tier 1 » et « Tier 2 »), qui absorbent les pertes dans certaines circonstances défavorables (par exemple lorsque le capital de l'émetteur tombe en deçà d'un certain niveau) ou des actions privilégiées à dividende non cumulatif ;</li> </ul>

	<p>Le Compartiment peut détenir des obligations de type « contingent convertible » à hauteur de 10% maximum de son actif net.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des OPCVM et/ou autres OPC sous réserve que l'exposition aux OPCVM et/ou autres OPC représente moins de 10% de son actif net à tout moment.</p> <p>Le Compartiment peut, à titre accessoire, consacrer jusqu'à 20% de son actif net aux liquidités (dépôts à vue), conformément au chapitre 5.3 « Placements éligibles » de la partie générale du prospectus et jusqu'à 20% de son actif net à des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds du marché monétaire, conformément au chapitre 5.1 « Placements éligibles », à des fins d'investissement ou de couverture de positions sur des instruments dérivés. Le Compartiment pourra temporairement consacrer jusqu'à 100% de son actif net aux actifs liquides susmentionnés à des fins défensives si des conditions de marché extrêmement défavorables le justifient.</p> <p>Le Compartiment peut, dans le respect des limites légales, recourir à des instruments financiers dérivés tels que, sans s'y limiter toutefois, des contrats de futures, des contrats à terme, des options, des warrants, des swaps de taux d'intérêt, des swaps de rendement total, des « credit default swaps » et des swaps de volatilité et de variance, à des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Le Compartiment peut investir environ 5% de son actif net dans des swaps de rendement total. Dans des conditions de marché normales, le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des swaps de rendement total.</p>	<p>iv. d'instruments de crédit structurés, y compris l'exposition à (a) des obligations structurées adossées à des prêts (« CLO »), (b) d'autres obligations structurées adossées à des emprunts (« CDO »), (c) des titres adossés à des actifs (« ABS »), y compris ceux adossés à des prêts à la consommation et (d) des titres adossés à des créances hypothécaires (« MBS »), y compris, mais sans s'y limiter, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (« RMBS ») et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (« CMBS ») ;</p> <p>v. d'indices ;</p> <p>vi. de fonds indiciels cotés (« ETF ») obligataires ; et</p> <p>vii. d'instruments financiers dérivés (IFD) tels que des options, des swaps de taux d'intérêt, des swaps de défaut de crédit (« CDS ») sur un émetteur donné ou sur un indice, des swaps de rendement total (« TRS ») et les contrats à terme.</p> <p>Les instruments de crédit énumérés aux points (ii), (iii), (iv) et (vi) ci-dessus peuvent comporter un IFD et/ou un effet de levier structurel conformément à l'article 42 (3) de la Loi de 2010. Dans ce cas, l'impact sera pris en compte dans tous les calculs de gestion des risques. Le Gestionnaire s'efforcera de couvrir toute exposition au risque de change ou de taux d'intérêt résultant de ces instruments de crédit en investissant dans les IFD énumérés au point (vii) ci-dessus. Bien que cela soit peu probable, les ETF peuvent comporter un effet de levier et investir dans des IFD. Les expositions, obtenues directement par le biais des instruments de crédit susmentionnés ou indirectement via des CDS ou TRS, peuvent porter sur tous les niveaux de la structure du capital.</p> <p>Dans le cadre de transactions sur des produits et techniques dérivés et des instruments basés sur des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire, le Compartiment peut se retrouver avec un pourcentage élevé d'actifs liquides (tels que des liquidités, des dépôts à terme ou des instruments du marché monétaire).</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré sont conclues avec des institutions financières de premier plan spécialisées dans ce type de transactions, exclusivement dans le respect des conditions standard fixées par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).</p> <p>Il est prévu que les swaps de rendement total représentent moins de 10% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. Dans des conditions de marché normales, les swaps de rendement total représenteront au maximum 15% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.</p> <p>L'exposition totale du Compartiment aux CLO et aux CDO n'excédera pas 50% de sa Valeur nette d'inventaire et l'exposition totale du Compartiment aux tranches « equity » de CLO n'excédera pas 10% de sa Valeur nette d'inventaire.</p> <p>L'exposition totale du Compartiment aux CoCos (englobant les titres « additional Tier 1 », « restricted Tier 1 » et « Tier 2 ») n'excédera pas 33% de sa Valeur nette d'inventaire.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de sa Valeur nette d'inventaire dans des instruments de crédit ou s'exposer à des émetteurs des marchés en développement et quasi développés d'Europe du Sud et de l'Est (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Grèce, Croatie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Roumanie, Pologne, Serbie, Slovénie et Slovaquie). Il n'y aura pas d'investissements dans les marchés émergents.</p> <p>Le Compartiment ne prendra pas de positions sur des titres « distressed », par exemple des prêts ou des titres obligataires émis par des sociétés en grande difficulté financière ou en cours de restructuration.</p> <p>Le Compartiment n'investira pas dans des instruments dont la note de crédit est égale ou inférieure à CCC (« Risque substantiel »).</p> <p>En cas de rétrogradation d'une note de crédit dans la catégorie « très spéculative » (inférieure à CCC+ ou note équivalente), le compartiment évaluera la possibilité de vendre le titre concerné, en fonction des</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>conditions de marché et en tenant compte des intérêts des actionnaires.</p> <p>Une exposition résiduelle à des titres de créance affichant une note inférieure à la catégorie « très spéculative » par l'intermédiaire d'OPCVM et/ou autres OPC, tel que décrit ci-dessus, ne peut être exclue.</p> <p>Les investissements dans des instruments non cotés seront limités à 20% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. Les émissions non notées peuvent être sélectionnées sur la base de la note de l'émetteur lui-même.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des OPCVM et/ou autres OPC sous réserve que l'exposition aux OPCVM et/ou autres OPC représente moins de 10% de son actif net à tout moment.</p> <p>Le compartiment peut également, directement ou par le biais d'instruments dérivés, investir jusqu'à 100% de son actif dans des instruments dérivés émis par les gouvernements américain, britannique, français ou allemand, conformément au point 3 du chapitre « 6. Restrictions d'investissement ».</p> <p>Le Compartiment peut, à titre accessoire, consacrer jusqu'à 20% de son actif net aux liquidités (dépôts à vue), conformément au chapitre 5.3 « Placements éligibles » de la partie générale du prospectus et jusqu'à 20% de son actif net à des dépôts auprès d'établissements de crédit, des instruments du marché monétaire et des fonds du marché monétaire, conformément au chapitre 5.1 « Placements éligibles », à des fins d'investissement ou de couverture de positions sur des instruments dérivés. Le Compartiment pourra temporairement consacrer jusqu'à 100% de son actif net aux actifs liquides susmentionnés à des fins défensives si des conditions de marché extrêmement défavorables le justifient.</p>
<p><b>Indice de référence</b></p>	<p>JP Morgan Asia Credit Index Total Return USD</p> <p>L'indice utilisé n'a pas pour vocation de définir l'univers d'investissement de manière restrictive, mais vise davantage à permettre aux</p>	<p>N/A</p>

	<p>investisseurs d'évaluer le profil de performance et de risque pouvant être attendu du compartiment au moment de la souscription. La composition du portefeuille du compartiment peut différer sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>Cet indice n'est pas encore inscrit au registre visé à l'article 36 du Règlement sur les indices de référence et se fonde sur des dispositions transitoires.</p>	
<p><b>Methodologie des investissements ESG spécifique au Compartiment</b></p>	<p>Le Compartiment est classé comme relevant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).</p> <p>Il convient de noter que le compartiment ne s'engage pas à investir une proportion minimale de son actif net dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 (la « Taxinomie ») et que tout critère environnemental appliqué à ce compartiment ne correspond donc pas nécessairement à des investissements durables ou à des objectifs environnementaux tels que définis dans la Taxinomie. Ainsi, la proportion d'investissements en ligne avec les objectifs environnementaux tels que définis dans la Taxinomie s'élève à 0%. Lorsque la disponibilité et la stabilité des données relatives à la Taxinomie s'amélioreront, le Compartiment pourra envisager un repositionnement.</p> <p>Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Le compartiment est classé comme relevant de l'article 8 du SFDR (Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).</p> <p>Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) mais ne réalisera pas d'investissements durables.</p> <p>Veillez vous référer à l'Annexe II « Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du SFDR » du compartiment, disponible à la section « Annexe » du prospectus, et/ou consulter le site Internet <a href="http://www.ram-ai.com">www.ram-ai.com</a>.</p>
<p><b>Horizon d'investissement</b></p>	<p>Au moins 3 ans</p>	<p>2-3 ans</p>
<p><b>Méthode de gestion des risques</b></p>	<p>Approche par les engagements</p>	<p>Approche par la Value-at-Risk absolue</p>
<p><b>Effet de levier attendu</b></p>	<p>N/A</p>	<p>L'effet de levier attendu au travers d'instruments financiers dérivés n'excédera pas 600%. L'effet de levier peut s'avérer plus élevé en fonction des conditions du marché. Ce pourcentage d'effet de levier est calculé en</p>

		additionnant les montants notionnels des instruments financiers dérivés détenus.
<b>Facteurs de risque</b>	Les investisseurs sont invités à lire le chapitre 7. « Risques associés à l'investissement dans la SICAV » du présent Prospectus pour toute information relative aux risques potentiels liés à un investissement dans ce compartiment.	<p>Le Compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés (« IFD ») à des fins d'investissement ou pour obtenir un effet de levier, lequel pourrait accroître la volatilité du Compartiment. Un investissement dans le Compartiment ne doit pas constituer une part substantielle d'un portefeuille d'investissement et est réservé à des investisseurs avertis. Un investisseur averti aux fins de ce Compartiment est un investisseur qui comprend les marchés du crédit et les risques associés à l'investissement sur ceux-ci, ainsi que la vaste gamme d'instruments au sein du Portefeuille, y compris les IFD et le recours à l'effet de levier.</p> <p>Les investisseurs sont invités à lire le chapitre 7. « Risques associés à l'investissement dans la SICAV » du présent Prospectus pour toute information relative aux risques potentiels liés à un investissement dans ce compartiment.</p> <p>Etant donné que le Compartiment a fréquemment recours à des instruments financiers dérivés et/ou à des stratégies et instruments plus complexes, un modèle interne de Value-at-Risk vise à quantifier la perte potentielle maximale pouvant être générée par le portefeuille dans des conditions de marché normales. Des tests de résistance sont également effectués.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils sont susceptibles de ne pas récupérer la totalité du capital investi.</p> <p>La Valeur nette d'inventaire du Compartiment dépendra principalement des fluctuations directes et indirectes du marché obligataire ainsi que des risques tels que ceux inhérents à l'investissement dans des instruments dérivés.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'acquisition d'instruments dérivés comporte certains risques qui peuvent avoir un impact négatif sur la performance.</p>

		<p>Le risque global du portefeuille fait l'objet d'un contrôle quotidien, qui s'articule autour des points suivants :</p> <p>Un calcul de la Value-at-Risk (« VaR ») à 20 jours avec un intervalle de confiance à 99% est effectué par la méthode des simulations Monte Carlo. La limite de VaR est fixée à 20%.</p> <p>Une procédure de « dirty back-testing » quotidien du modèle de VaR au moyen de la méthode de simulation (avec des valeurs ponctuelles) a été mise en place pour valider le modèle. Un dépassement de la VaR quotidienne avec un niveau de confiance de 99% doit être expliqué et analysé.</p> <p>Des tests de résistance sont effectués sur un jour, une semaine et dix jours afin de compléter le mécanisme de calcul de la VaR et de vérifier la résilience du portefeuille lors de phases de tension extrême sur les marchés (événements extrêmes).</p> <p>Les risques réglementaire, de contrepartie, de concentration et de couverture font également l'objet de contrôles quotidiens.</p> <p>En cas de dépassement des limites réglementaires et de risque, des mesures d'atténuation et de correction sont mises en œuvre sur le portefeuille.</p>					
Indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI)	2	2					
Droit d'entrée	<p>Pour les Classes d'Actions Retail 1, Retail 2 et Retail 3 : Maximum 3% du montant de souscription</p> <p>Pour la Classe d'Actions Retail 4 : Maximum 4% du montant souscrit</p> <p>Pour les Classes d'Actions Retail 5, Instit 1, Instit 2 et RAM : N/A</p>	<p>Pour les Classes d'Actions Retail 1, Retail 2 et Retail 3 : Maximum 3% du montant de souscription</p> <p>Pour la Classe d'Actions Retail 4 : Maximum 4% du montant souscrit</p> <p>Pour les Classes d'Actions Retail 5, Instit 1, Instit 2 et RAM : N/A</p>					
Droit de sortie	N/A	N/A					
Droit de conversion	N/A	N/A					
	<b>Nom de la Classe</b>	<b>Identifiant</b>	<b>Commission de Gestion</b>	<b>Nom de la Classe</b>	<b>Identifiant</b>	<b>Commission de</b>	

Commission de Gestion maximum	d'Action s		maximum		d'Action s		Gestion maximum
	Actions D	Code ISIN : LU0935723196 Code Telekurs : CH21378518	1,60% p.a.	→	Actions W (USD)	LU30876853 87	1,35%
	Actions G <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0935723352 Code Telekurs : CH21378520	1,60% p.a.	→	Actions W	LU18088487 48	1,35%
	Actions P <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0935723519 Code Telekurs : CH21378549	1,60% p.a.	→	Actions W	LU18088487 48	1,35%
	Actions PI	Code ISIN : LU0935723782 Code Telekurs : CH21378552	0,48% p.a.	→	Actions IH (USD)	LU27285624 92	0,75%
	Actions PI <sub>H</sub> (SEK)	Code ISIN : LU0982788340 Code Telekurs : CH22534687	0,48% p.a.	→	Actions I	LU18088491 26	0,75%
	Actions PI <sub>H</sub> (EUR)	Code ISIN : LU0935724087 Code Telekurs : CH21378562	0,48% p.a.	→	Actions I	LU18088491 26	0,75%
	Actions PI <sub>H</sub> (CHF)	Code ISIN : LU0935724160 Code Telekurs : CH21378563	0,48% p.a.	→	Actions IH (CHF)	LU27285622 29	0,75%
	Actions R	Code ISIN : LU0935724244 Code Telekurs : CH21378564	2,50% p.a.	→	Actions R	LU18088498 03	2,50% p.a.
	Actions RAM <sub>CH</sub>	Code ISIN : LU1204504093 Code Telekurs : CH27381383	2,50% p.a.	→	Actions RAM <sub>CH</sub>	LU30876934 80	2,50% p.a.
	Actions B	Code ISIN : LU0982789587 Code Telekurs : CH22535002	1,00% p.a.	→	Actions W (USD)	LU30876853 87	1,35%

	Actions E <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0982789660 Code Telekurs : CH22535017	1,00% p.a.	→	Actions W	LU18088487 48	1,35%	
	Actions C <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0982789744 Code Telekurs : CH22535495	1,00% p.a.	→	Actions W	LU18088487 48	1,35%	
	Actions X	Code ISIN : LU1982090661 Code Telekurs : 47348438	0,80% p.a.	→	Actions XH USD	LU28412723 42	1,20%	
	Actions XN	Code ISIN : LU1982090745 Code Telekurs : 4734845 3	1,00% p.a.	→	Actions XH USD	LU28412723 42	1,20%	
	Actions X <sub>H</sub> (EUR)	Code ISIN : LU1982090828 Code Telekurs : 47348456	0,80% p.a.	→	Actions X	LU20327232 44	1,20%	
	Actions XN <sub>H</sub> (EUR)	Code ISIN : LU1982091040 Code Telekurs : 47348458	1,00% p.a.	→	Actions X	LU20327232 44	1,20%	
Commission de Performance	<b>Nom de la Classe d'Action s</b>	<b>Identifiant</b>	<b>Commission de Performance (telle que définie dans le Prospectus)</b>		<b>Nom de la Classe d'Action s</b>	<b>Identifiant</b>	<b>Commissio n de Performanc e</b>	
	Actions D	Code ISIN : LU0935723196 Code Telekurs : CH21378518	15% de la Surperformanc e	→	Actions W (USD)	LU30876853 87	Néant	
	Actions G <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0935723352 Code Telekurs : CH21378520	15% de la Surperformanc e	→	Actions W	LU18088487 48	Néant	
	Actions P <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0935723519 Code Telekurs : CH21378549	15% de la Surperformanc e	→	Actions W	LU18088487 48	Néant	

Comparaison des Coûts récurrents, des Commissions de Gestion et des Autres frais administratifs et d'exploitation à titre indicatif pour l'exercice 2024	Nom de la Classe d'Actions	Identifiant	Coûts récurrents		Nom de la Classe d'Actions	Identifiant	Coûts récurrents (annualisés)	
	Actions D	Code ISIN : LU0935723196 Code Telekurs : CH21378518	3,09%	⇒	Actions W (USD)	LU3087685387	Nouvelle classe d'actions	
	Actions G <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0935723352 Code Telekurs : CH21378520	3,10%	⇒	Actions W	LU1808848748	1,74%	
	Actions P <sub>H</sub>	Code ISIN : LU0935723519 Code Telekurs : CH21378549	3,03%	⇒	Actions W	LU1808848748	1,74%	
	Actions PI	Code ISIN : LU0935723782 Code Telekurs : CH21378552	1,66%	⇒	Actions IH (USD)	LU2728562492	1,11%	
	Actions P <sub>H</sub> (SEK)	Code ISIN : LU0982788340 Code Telekurs : CH22534687	1,65%	⇒	Actions I	LU1808849126	1,11%	
	Actions P <sub>H</sub> (EUR)	Code ISIN : LU0935724087 Code Telekurs : CH21378562	1,66%	⇒	Actions I	LU1808849126	1,11%	
	Actions P <sub>H</sub> (CHF)	Code ISIN : LU0935724160 Code Telekurs : CH21378563	1,65%	⇒	Actions IH (CHF)	LU2728562229	1,11%	
	Actions R	Code ISIN : LU0935724244 Code Telekurs : CH21378564	0,85%	⇒	Actions R	LU1808849803	0,32%	
	Actions RAM <sub>CH</sub>	Code ISIN : LU1204504093 Code Telekurs : CH27381383	0,95%	⇒	Actions RAM <sub>CH</sub>	LU3087693480	Nouvelle classe d'actions	
Actions B	Code ISIN : LU0982789587	2,35%	⇒	Actions W (USD)	LU3087685387	Nouvelle classe d'actions		

		Code Telekurs : CH22535002					
Actions E <sub>H</sub>		Code ISIN : LU0982789660 Code Telekurs : CH22535017	2,35%	⇒	Actions W	LU18088487 48	1,74%
Actions C <sub>H</sub>		Code ISIN : LU0982789744 Code Telekurs : CH22535495	2,34%	⇒	Actions W	LU18088487 48	1,74%
Actions X		Code ISIN : LU1982090661 Code Telekurs : 47348438	2,11%	⇒	Actions XH USD	LU28412723 42	1,60%
Actions XN		Code ISIN : LU1982090745 Code Telekurs : 473484 53	2,35%	⇒	Actions XH USD	LU28412723 42	1,60%
Actions X <sub>H</sub> (EUR)		Code ISIN : LU1982090828 Code Telekurs : 47348456	2,11%	⇒	Actions X	LU20327232 44	1,60%
Actions XN <sub>H</sub> (EUR)		Code ISIN : LU1982091040 Code Telekurs : 47348458	2,35%	⇒	Actions X	LU20327232 44	1,60%

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui ne souhaitent pas participer à la Fusion peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais, hors taxes éventuelles, (à l'exception des frais de désinvestissement) au plus tard jusqu'au 21 août 2025 à 12 h 00 (heure de Luxembourg), conformément aux dispositions du prospectus.

Veillez noter que la Fusion peut constituer un événement fiscal imposable dans votre pays de résidence fiscale. Le Conseil recommande vivement aux actionnaires du Compartiment absorbé de contacter leur conseiller fiscal pour en savoir plus sur les éventuelles conséquences fiscales de la Fusion.

#### B. Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbant

Une fois la Fusion réalisée, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment absorbant augmentera en raison du transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé.

Le Compartiment absorbant sera toujours géré conformément à son objectif et à sa stratégie d'investissement dans le sillage de la Fusion. Le Conseil ne prévoit pas d'impact significatif sur la performance ou le portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant à la suite de la Fusion.

### **3. Aspects procéduraux de la Fusion**

La Fusion entrera en vigueur à la Date d'effet, à savoir le 28 août 2025.

Compte tenu de la Fusion, le Conseil a décidé de ne plus accepter de nouvelle souscription au sein du Compartiment absorbé à partir du 16 juillet 2025 et ce jusqu'à la Date d'effet (inclusive).

Les rachats et les conversions d'actions du Compartiment absorbé seront suspendus au cours de la période de cinq Jours ouvrables au Luxembourg précédant la Date d'effet, c'est-à-dire à partir du 21 août 2025 à 12 h 00 (heure de Luxembourg).

Au cours de la période de cinq jours précédant la Date d'effet, le Gestionnaire du Compartiment absorbé pourra procéder à des réallocations afin d'aligner le portefeuille de ce dernier sur la politique d'investissement du Compartiment absorbant. Par conséquent, il est possible qu'il s'écarte de la politique d'investissement du Compartiment absorbé pendant cette période. Aucune dilution de la performance du Compartiment absorbé n'est toutefois attendue durant cette période précédant la Fusion.

**Les actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant qui ne souhaitent pas participer à la Fusion peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais, hors taxes éventuelles, (à l'exception des frais de désinvestissement) à partir du 21 juillet 2025 jusqu'au 21 août 2025 à 12 h 00 (heure de Luxembourg).**

Dans le cadre de la Fusion, en contrepartie du transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé vers le Compartiment absorbant, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront à la Date d'effet des actions des Classes d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant.

Les produits à recevoir liés à une classe d'actions de « capitalisation » du Compartiment absorbé à la Date d'effet seront inclus dans le calcul de la dernière valeur nette d'inventaire par action de cette classe et seront comptabilisés de manière continue après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action de la Classe d'Actions correspondante du Compartiment absorbant.

Le montant réservé à la commission de performance au titre du Compartiment absorbé, le cas échéant, sera considéré comme crédité au gestionnaire du Compartiment absorbé, Nexus Investment Advisors Limited, et sera payable à compter de la Date d'effet. Les nouvelles actions émises seront traitées comme de nouvelles souscriptions au sein de classes d'actions du Compartiment absorbant.

### **4. Frais**

Tous les frais juridiques, de conseil et autres frais administratifs liés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront supportés par Mediobanca Management Company S.A.

### **5. Documents relatifs à la Fusion**

Une copie des DIC PRIIP des Classes d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant, détaillant la politique d'investissement et les caractéristiques de ce dernier à compter de la Date d'effet, est jointe au présent avis aux actionnaires.

Des copies des modalités communes de la Fusion, du Prospectus en vigueur du Fonds, du rapport du réviseur d'entreprises, de la déclaration de conformité émise par le dépositaire et des derniers états financiers révisés du Fonds sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du siège social du Fonds.

Conformément à l'article 72 de la Loi de 2010 et au Prospectus du Fonds, des avis seront envoyés aux actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant, et publiés sur le site Internet du Gestionnaire du Compartiment absorbant (<https://www.ram-ai.com/en/fund-publications>).

#### **Informations complémentaires**

Les demandes de rachat ne seront traitées que sous réserve du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et seront soumises, le cas échéant, aux restrictions y afférentes conformément aux dispositions du prospectus du Fonds.

Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société ainsi auprès des facilités CACEIS Bank, Belgium Branch.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

**Le Conseil d'administration  
de RAM (Lux) Tactical Funds II  
16 juillet 2025**

Annexe : DIC PRIIP du Compartiment absorbant